

## Motion votée à l'unanimité à l'assemblée générale du département du 8 janvier 2009

**Objet :** Projet de décret réformant le statut des enseignants-chercheurs.  
Projet de réforme de la formation des enseignants.

Les membres du département d'électronique de l'Université de Nice Sophia-Antipolis dénoncent l'actuel projet de réforme du statut des enseignants-chercheurs ainsi que les conditions de mise en place de la réforme des concours et des « master » d'enseignement. Ils rejoignent en cela les opinions exprimées dans la lettre ouverte au Président de la République par la Conférence des Présidents d'Université.

Permettre à notre Université d'affirmer son excellence scientifique tout en offrant aux étudiants des conditions de réussite universitaire et professionnelle est la préoccupation constante des enseignants-chercheurs de notre département. Mais si la modification du décret de 1984 apparaît nécessaire, l'alourdissement du temps d'enseignement tel que le laisse présager le projet de décret est jugé inacceptable et incompatible avec cet objectif. La nouvelle organisation de la recherche autour de projets, la forte incitation à des collaborations nationales et internationales, le développement de nouvelles formations en adéquation avec les évolutions du monde actuel impliquent un temps d'investissement beaucoup plus important que par le passé. Dans ce contexte, la modulation des heures d'enseignement ne peut être envisagée qu'à la baisse, en fonction de critères établis sur le plan national et prenant en compte la spécificité des disciplines.

En ce qui concerne la réforme de la formation des enseignants, l'idée d'un master spécifique préparant à la fonction d'enseignant est jugée favorablement, mais pas la précipitation qui accompagne cette réforme, incompatible avec la présentation de projets de qualité. En ce sens est réitérée la demande de nombreux collègues de repousser d'une année la mise en place de ces nouveaux masters.

En conséquence, les membres du département d'électronique :

**Demandent** que toute réforme en ce sens prenne en considération les propositions faites par la Conférence des Présidents d'Université et dont la motion se fait l'écho.

**Déclarent** qu'à défaut ils sont déterminés à engager toute action propre à empêcher l'adoption de ces textes.